

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de La Chapelle de Guinchay
MAIRIE DE PRUZILLY
71570 PRUZILLY
Tel : 03 85 35 11 94
E mail pruzilly.mairie@orange.fr
Site: <http://www.pruzilly.fr>

Compte rendu de la séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le cinq juin à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent CONDEMINÉ, Maire.

Etaient présents : MM Laurent CONDEMINÉ, Gilles PONCET, Jérôme PONCET, Jean-Paul ACHKOYAN Yannick DESBOIS, Mmes Corinne GUÉRIN, Karine BURA, Emilie CHAUMONT,

Etaient représentés : M. François ROCHE par Mme Emilie CHAUMONT, Mme Jessica LABRADOR. par M. Yannick DESBOIS, Mme Amélie PIZZAGALLI par Corinne GUÉRIN.

Secrétaire de séance : Mme Emilie CHAUMONT,

Le Conseil Municipal décide:

ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (- 1 000 HAB.).

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 12/05/2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés (M. Gilles PONCET , et Mme Corinne GUERIN) à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, (M. Jérôme PONCET et M. Karine BURA)

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués: 1 titulaire et 3 suppléants

Les candidatures enregistrées :

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Délégué titulaire:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins 11 : ...
- bulletins blancs ou nuls 0 : ...
- suffrages exprimés 11: ...
- majorité absolue : ...6

A obtenu :

- M. Laurent CONDEMINÉ... 11 voix

M. **Laurent CONDEMINÉ** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de **délégué titulaire** pour les élections sénatoriales.

Délégués suppléants

1) Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins 11 : ...
- bulletins blancs ou nuls 0 : ...
- suffrages exprimés 11: ...
- majorité absolue : ...6

A obtenu :

- M. [PONCET Gilles...](#) 11 voix

M. **PONCET Gilles** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de **délégué suppléant** pour les élections sénatoriales.

2) Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins 11 : ...
- bulletins blancs ou nuls 0 : ...
- suffrages exprimés 11: ...
- majorité absolue : ...6

A obtenu :

Mme CHAUMONT Emilie 11 voix

Mme **CHAUMONT Emilie** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de **déléguée suppléante** pour les élections sénatoriales.

3) Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins 11 : ...
- bulletins blancs ou nuls 0 : ...
- suffrages exprimés 11: ...
- majorité absolue : ...6

A obtenu :

Mme BURA Karine 11 voix

Mme **BURA Karine** ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de **déléguée suppléante** pour les élections sénatoriales.

ACHAT D'UN PANNEAU DE BASKET ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acheter un panneau de basket, pour remplacer celui qui est défectueux, au city stad.

Plusieurs devis ont été reçus.

Il présente au Conseil Municipal l'estimatif de cette dépense.

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le lancement de cette opération, selon les modalités de financement définies ci-après,

- Retient le devis de la société MEFRAN

- Décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :

- Mâconnais Beaujolais Agglomération, dans le cadre du fond de concours « développement local »

- Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

Coût prévisionnel de l'opération : 320€HT

- Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

✓ Prochaine réunion du Conseil Municipal : **20/07/2026 à 20h30**